



PROJET « EDUC-ACTEURS » 2017-2018

Le démarrage est prévu le 23 OCTOBRE 2017
Projet à retourner IMPERATIVEMENT
avant le 12 MARS 2018
à la Ligue de FOOTBALL DES HAUTS-DE-FRANCE

Vous trouverez dans ce dossier :

- La fiche d'identité du club à compléter (P.2)
- La fiche projet « EDUC-ACTEURS » à compléter (P.3)
- Le règlement et une notice pour la transmission des dossiers (P.4)

PRESENTATION DU PROJET

« LE FAIR-PLAY AU TRAVERS DE L'EDUCATION SPORTIVE »

Thèmes :

**« L'EDUCATION / L'ENVIRONNEMENT / LA CITOYENNETE / LE
HANDICAP »**

En lien avec le Programme Educatif Fédéral

**Vous souhaitez valoriser une action originale mise en œuvre
par le ou les éducateurs ou éducatrices de votre club,
pour une ou plusieurs équipes ?**

Alors présentez votre projet en complétant ce document !

FICHE D'IDENTITE DU CLUB

Nom du club :

District :

Numéro d'affiliation du club :

Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone : Portable :

Courriel :

Site internet :

Adresse de correspondance, si différente du siège :

Code postal : Commune :

Nombre d'adhérents licenciés de l'association :

Dont	<input type="text"/>	hommes	<input type="text"/>	femmes
Dont -de 18 ans	<input type="text"/>	hommes	<input type="text"/>	femmes

Nombre d'équipes dans le club :

Vétérans : U.15 F :

Seniors : U.13 :

Seniors F: U.13 F:

U.19: Football d'animation:

U.19 F: Football d'animation F:

U.17: Futsal:

U.15 : Football Entreprise :

Identification du représentant légal (président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Identification de la personne chargée du présent projet « EDUC-ACTEURS »

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Catégories et niveaux de(s) l'équipe(s) concernée(s) :

Présentation de l'action : Veuillez barrez les mentions inutiles.

L'Education / Le Fair-Play / La Citoyenneté / Le Handicap / L'Environnement

Etes-vous engagé(e) dans le programme éducatif fédéral : OUI / NON

Intitulé de l'action :

Objectifs de l'action :

Description de l'action :

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales (ZEP), nombre, etc.) ?

Moyens Humains et Matériels mis en œuvre :

Date de mise en œuvre prévue (début) et durée prévue (nombre de mois ou d'années) :

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus :

Budget Prévisionnel du projet :

Informations complémentaires éventuelles :



REGLEMENT

Article 1 : L'appel à projets est ouvert aux clubs de football des Districts et de la Ligue de Football des Hauts-de-France.

Article 2 : La participation est gratuite. Elle implique l'acceptation du présent règlement.

Article 3 : Le dossier est constitué du présent document auquel pourront être joints tous autres supports explicatifs comme diaporama, film etc. **Ils doivent toutefois respecter les critères de la page 3.**

Article 4 : Les dossiers « EDUC-ACTEURS » seront transmis ou déposés au siège de la Ligue de Football des Hauts-de-France pour le **12 MARS 2018 dernier délai. Sans le respect des critères page 3 ou étant hors délai, les dossiers seront refusés**

Article 5 : Le jury de la **Commission Régionale Comportements, Education, Prévention**, se réunira début **AVRIL 2018 pour sélectionner les meilleurs projets. Les éducateurs sélectionnés seront ensuite convoqués ultérieurement, afin de venir soutenir leur projet devant le jury.**

Article 6 : Les décisions du jury sont sans appel.

Article 7 : **Récompenses**

Les 20 meilleurs projets se verront ainsi dotés par la Ligue de Football des Hauts-de-France, ils recevront une dotation matérielle de 750 € en fonction des besoins exprimés.

Article 8 : L'organisateur ne pourra être tenu responsable, si cette opération, pour des raisons indépendantes de sa volonté, devait être en totalité ou partie modifiée ou annulée.

Article 9 : Pour clore cette opération, une remise de récompenses sera organisée par la Ligue pour mettre à l'honneur tous ces « EDUC-ACTEURS ». **Les clubs absents lors de cette manifestation, ne pourront, en aucun cas prétendre à recevoir la dotation qui leur était dévolue.**

PROCEDURE DE RETOUR

Le dossier complet est à retourner par courrier avant le **12 MARS 2018 DELAI DE RIGUEUR.**

Au siège de la Ligue de Football des Hauts-de-France,
à l'attention de Madame Anne-Sophie LAURENT
47 avenue du Pont de Bois, CS 20363
59666 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Ou par courriel :
alaurent@lfhf.fff.fr

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter
Monsieur Jean-Yves TAS au 06.42.44.63.86
jean-yves.tas@wanadoo.fr